

# ATTERT

JUILLET 2016

Bulletin d'information

N°13



[www.attert.be](http://www.attert.be)



## ADMINISTRATION COMMUNALE

### Horaires d'été

Lundi de 8h30 à 11h45  
Mardi de 8h30 à 11h45  
Mercredi de 8h30 à 11h45 – 13h30 à 16h30  
Jeudi de 8h30 à 11h45  
Vendredi de 8h30 à 11h45 – 13h30 à 16h30  
Samedi de 9h00 à 11h00

Les permanences du samedi seront suspendues  
durant le mois de juillet et d'août  
Reprise en septembre

## Invitation

Fête Nationale – Fête du Parc Naturel  
de la Vallée de l'Attert et inauguration  
de la Plaine Multisports de Post  
Concerts – Bal – Activités diverses...

*Le 20, 22, 23 et 24 juillet 2016,*

à Post - Voie des Champs Mêlés,  
au lieu-dit « Bei Peterbour » et  
aux alentours de l'Ecole  
Programme complet en page 2



Administration communale d' Attert  
Voie de la Liberté, 107  
6717 Attert

Tél. : 063 / 24 27 70  
Fax : 063 / 24 27 71

www.attert.be  
administration@attert.be

**Directrice de publication**  
Bernadette Heynen  
Echevine en charge de l'information

**Administration et rédaction**  
Commune d'Attert  
**Conception et impression**  
Lorgé Imprimeur

**Editeur responsable - Commune Attert**  
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.



## Post - 20, 22, 23 et 24 juillet 2016

Voie des Champs Mêlés - lieu-dit « Bei Peterbour » et  
aux alentours de l'École

## Fête Nationale - Fête du Parc naturel de la Vallée de l'Attert

### Mercredi 20 juillet 2016

|               |  |  |
|---------------|--|--|
| 19h           | Te Deum  | Post - Eglise St Michel animé par les chorales paroissiales et l'Harmonie Royale Aurore de Thiaumont |
| 20h15         | Inauguration de la Fête du Parc naturel de la Vallée de l'Attert et de la Plaine Multisports de Post<br>Soirée des Initiatives |  |
| 20h45 à 22h30 | Garden-Party   |  |
| 20h45         | Harmonie Royale Aurore de Thiaumont  | Post - Voie des Champs Mêlés, lieu-dit « Bei Peterbour »   |
| 21h30         | Trio Musical – Blues Rock  |  |

Boissons et bières locales – Petite Restauration

### Vendredi 22 juillet 2016

Concerts : Lady Cover - Les Gauff - Grand Jojo

### Samedi 23 juillet 2016

Trail de 16 km et 27 km infos et inscriptions : <http://www.postrail.org/>

Compétition Multisports, Pétanque

Bal « Diables Rouges »

### Dimanche 24 juillet 2016

Le matin sera sportif avec quelques belles balades au départ de la salle de village :

- 8h : **balade ornitho** sur inscription (063/22 78 55) avec Jean-Marie Prévost (sous réserve de météo clémente)
- 9h : **balade nature** sur les plantes comestibles avec Elisabeth Tonglet du Parc naturel
- 9h30 : **balade de 8 km** avec le Syndicat d'Initiative du Val d'Attert
- De 8h à 10h : petit-déjeuner de saison et équitable proposé par la Croix-Rouge

**A midi** : Repas BBQ organisé par l'ASBL Jayandra sur réservation (0496/03.92.98)

#### **Animations de 13h à 19h**

- **Spectacle pour les enfants** : « Juliette et la vallée des possibles »
- **Atelier « La magie des légumes »** : confection d'instruments de musique à partir de légumes
- **Contes déambulatoires avec le poney Pirou, contes pour familles et contes coquins** par Caroline Six et Sébastien Mauer

- **Labyrinthe sonore** : composé d'objets à toucher, à frôler, à faire résonner et au travers desquels on pénètre avec son corps et ses oreilles
- **Jardin musical** : 20 structures musicales à manipuler, écouter...
- **Stand du Parc naturel et de ses partenaires** : animations nature, animation géologie, fabrication d'animaux à partir de boîtes d'œufs, fabrication de nichoirs, jeu sur le tri, le compostage, tours en poney, distribution de sacs réutilisables, distribution de plants d'herbes aromatiques...
- **Visite de ruches** chez Fabian et Anne Vandermeeren
- **Spectacle équestre avec voltige, dressage, travail du cheval en main, conte et jeu**

#### **Concerts de musique**

- **Nicky** : une voix grave et veloutée sur des rythmes de bossa-nova
- **Doc 'n Co** : ambiance folk et entraînante  
*Mais aussi : magicien ambulancier, échassiers, sculpteur de ballon, maquilleuse...*

Bars et petite restauration – Entrée gratuite

Programme détaillé sur [www.pnva.be](http://www.pnva.be) et sur <http://carre-post.be>

**Organisation** : Administration Communale d'Attert : contact - bruno.renson@attert.be  
Parc Naturel de la Vallée de l'Attert : contact - [www.pnva.be](http://www.pnva.be)  
Le Carré : contact - <http://carre-post.be>  
Poschaville : contact - [poschavilleasbl@hotmail.com](mailto:poschavilleasbl@hotmail.com)  
Jayandra : contact - [Info@Jayandra.org](mailto:Info@Jayandra.org)





Au moment où nous préparons l'édition de ce bulletin communal, nos élèves de sixième année primaire se préparent à vivre un moment important dans leur cursus scolaire: l'épreuve du CEB. Nous leur souhaitons d'ores et déjà un très bon début dans le secondaire.

D'autre part, les organisateurs de la Fête du Parc Naturel entament les ultimes préparatifs des diverses manifestations et nous leur souhaitons une belle réussite.

Un Parc Naturel, est un territoire vivant, en permanente évolution. Conscients du potentiel à protéger, nous sommes responsables de son devenir. Que voulons-nous laisser aux générations futures et que sommes-nous prêts à engager dans cette dynamique? Préserver et mettre en valeur nos ressources et notre patrimoine est l'affaire de tous, chaque petit geste compte! Le Parc Naturel se doit non seulement d'être à l'écoute des initiatives mais il doit également les favoriser et les diffuser afin qu'elles deviennent des moteurs d'évolution.

Du 20 au 24 juillet prochain se déroulera l'édition 2016 de la Fête du Parc Naturel de la Vallée de l'Attert, l'occasion de mettre le focus sur le savoir-faire local en matière de préservation de la nature, de la biodiversité et de la qualité de notre environnement, en matière de développement durable. Des projets ont pris forme, se préparent ou évoluent. Même s'ils se font parfois très discrets, ils sont développés dans nos villages, dans nos écoles, dans nos familles, dans nos associations et ils méritent d'être partagés. Si vous êtes porteurs de tels projets, manifestez-vous et inscrivez-vous auprès de l'Administration communale!

**Le 20 juillet**, la soirée d'inauguration de la Fête du Parc sera également **la soirée des initiatives**. **La parole vous sera offerte afin de venir partager vos expériences et peut-être de donner à d'autres l'envie de se lancer aussi.**

Nous vous invitons à venir nombreux **à Post du 20 au 24 juillet**. Les associations Le Carré, Poschaville, Jayandra en collaboration avec l'équipe technique du Parc Naturel ont préparé un programme riche et varié.

Vous aurez noté que les traditionnels TE DEUM et GARDEN PARTY du 20 juillet se dérouleront également à Post et nous comptons sur votre participation.

Je vous souhaite à toutes et à tous de très belles vacances.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Josy ARENS', written over a horizontal line.

## Jeudi 14 avril 2016 à 20 heures.

### ORDRE DU JOUR

#### SEANCE PUBLIQUE.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente.
2. Présentation des services de la Zone de Police par le Commissaire divisionnaire, Chef de zone, Monsieur Joseph HAAN.
3. Compte du CPAS 2015.
4. Compte communal 2015.
5. Modification budgétaire 2016 n°1.
6. Acquisition d'un bien privé à Heinstert – Approbation des clauses et conditions du projet d'acte.
7. Constitution d'un droit de passage sur un bien communal – Approbation des clauses et conditions du projet d'acte notarié.
8. Octroi d'un subside de fonctionnement pour le Comice agricole d'Arlon.
9. Octroi d'une aide financière exceptionnelle à l'ASBL Sporting Club de Tontelange.
10. A.S. Nothomb-Post – Avances financières sur les subsides « Infrasport » octroyés par la Région wallonne pour la réalisation des vestiaires.
11. Renouvellement de l'adhésion au Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (CECP).

#### SEANCE A HUIS-CLOS.

12. Nominations à titre définitif de personnel enseignant temporaire.
13. Ratification de désignations de personnel enseignant temporaire.
14. Demande de mise en disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite (type IV) à mi-temps d'une institutrice primaire définitive temps plein.
15. Demande de mise à la retraite d'une employée statutaire – Approbation.

## Lundi 9 mai 2016 à 20 heures.

### ORDRE DU JOUR

#### SEANCE PUBLIQUE.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente.
2. Démission d'un Conseiller de l'Action sociale.
3. Installation et prestation de serment d'un nouveau Conseiller de l'Action sociale.
4. Acquisition d'un bien privé à Heinstert.
5. Viabilisation d'un « lotissement » communal sis à Heinstert, chemin des Ecoliers - Acquisition d'une emprise (n°1) en sous-sol et en pleine propriété
6. Viabilisation d'un « lotissement » communal sis à Heinstert, chemin des Ecoliers - Acquisition d'une emprise (n°2) en sous-sol.
7. Viabilisation d'un « lotissement » communal sis à Heinstert, chemin des Ecoliers - Acquisition d'une emprise (n°3) en sous-sol.
8. Règlement communal relatif aux modalités de raccordement à la distribution d'eau – Abrogation du règlement adopté le 22.06.1989 – Approbation d'un nouveau règlement.
9. PCDR - Convention de faisabilité 2016 – Création de logements tremplins – Phase 1 : création de deux logements tremplins à Heinstert.
10. Imio – Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 2 juin 2016 – Approbation des points à l'ordre du jour.
11. AIVE – Assemblée générale du 25 mai 2016 – Approbation des points à l'ordre du jour.
12. Octroi de la subvention communale 2016 au Syndicat d'Initiative du Val d'Attert
13. Octroi d'une aide financière à la Communauté Laïque de la Région d'Arlon.
14. Remplacement d'un représentant communal au Comité de Secteur « Vallée de l'Attert » institué au sein d'Idelux-Projets publics

#### SEANCE A HUIS-CLOS.

1. Ratification de désignations de personnel enseignant temporaire.
2. Demande de mise en disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite (type IV) à quart temps d'un instituteur primaire définitif temps plein.

## Soirée des Initiatives

Le développement durable est une conception du bien commun qui tend à concilier le développement économique, la préservation de l'environnement et le progrès social, afin de préserver les capacités de la planète pour qu'elle réponde aux besoins des générations futures.

**Dans ce cadre, nous faisons appel à toutes les personnes désireuses de partager leurs projets, leurs initiatives et leurs réalisations, lors de la soirée organisée à Post, le 20 juillet 2016.**

Les réalisations plébiscitées seront mises à l'honneur.

En vous remerciant de bien vouloir transmettre votre (vos) projet(s) avant fin juin 2016 à l'adresse suivante :

Administration communale d'Attert

Voie de la Liberté, 107

6717 ATTERT

**Personne de contact :**

**Madame Véronique BRASSEL**

**Courriel : [veronique.brasSEL@attert.be](mailto:veronique.brasSEL@attert.be)**

**Tél : 063/24.27.72 - Tous les jours sauf le mercredi**



## ET DEMAIN.....

Comme rappelé dans un bulletin communal précédent, nous avons cette chance d'être logés dans un Parc Naturel, dont l'un des premiers objectifs est la préservation de la NATURE. La conférence récente, donnée à notre invitation, par les dirigeants du WWF (jeudi 26 mai) a rappelé, par l'introduction du CEO A. LEBRUN, les objectifs essentiels de cette ONG mondialement réputée pour son engagement pour le monde terrestre, à savoir, la défense de la biodiversité dont l'homme fait partie intégrante, l'inquiétant problème de la déforestation, la préservation de l'eau dans son aspect global et le réchauffement climatique, vu dans son ensemble. Outre, le constat qu'avec l'entrée dans une nouvelle ère géologique, l'anthropocène, depuis plus de 200 ans, l'homme surconsomme les ressources terrestres disponibles. Et ce en lien direct avec ses comportements évalués sous forme d'empreinte écologique : il faut en effet 2 terres entières au moins pour satisfaire les besoins d'un européen moyen, mais 4 pour les nord-américains. Par ailleurs, il serait politiquement incorrect, selon le WWF, d'évoquer les problèmes de population humaine et des conséquences y rattachées.

Bref, l'humanité - dans le sens restrictif, ensemble humain – fait survivre la terre à crédit.... et comme déclaré par beaucoup d'experts humains, nous allons tout droit vers un gouffre, ou encore précipiter une 6e extinction de masse. Il ne faut pas faire l'autruche, et garder à l'esprit que nous vivons sur une petite « boule » privilégiée dans l'immense univers, petite sphère dont les ressources en toutes choses sont limitées et finies, en contradiction éclatante avec les idées de croissance constante et infinie de certains. La mission du WWF est d'arrêter la dégradation de notre environnement naturel et de construire un futur où l'homme pourra vivre en harmonie avec la nature.

Les projets démontrés par Celine DeCaluwé lors de son exposé sur la Roumanie (région des Carpathes) et ensuite, le film sur la région des grands Lacs africains (Kivu)(EcoMakala), sont d'excellents exemples très déroutants, dans lesquels les problèmes de gestion des forêts dites « vierges » (entendons bien « là où la main de l'homme n'a pas encore mis le pied » !!) et des zones surpeuplées dont la survie est basée sur la disponibilité de charbon de bois issus de grands espaces verts tropicaux proches. Ils sont posés de façon hélas très réelle, voire de manière crue et implacable.

Cette conférence va bien dans la ligne développée dans cet excellent documentaire cinématographique « DEMAIN » qui poursuit un succès fleurissant, époustouflant (plus de 1 million

d'entrées officialisées à ce jour) ; au travers des solutions glanées de par le monde, illustrées dans de frappantes images : il importe **d'arrêter la dégradation de notre environnement naturel et de sauver la biodiversité qui décroît partout dans le monde**. Loin de vouloir mettre la nature « sous cloche » ou empêcher les pays et les communautés de se développer, il convient de trouver des solutions pour garder notre planète vivante pour les générations à venir. Et cela passe par de sérieuses remises en question à tous niveaux, voire de changer les mentalités et surtout de **prendre conscience que les problèmes sont déjà présents aujourd'hui** : société, éducation, systèmes économiques, financiers et politiques, gestion agricole et alimentaire, gestions des ressources primaires, etc... MAIS, cela demande un investissement de chacun, de chaque humain en tant que citoyen, avec la réappropriation au sens étymologique des termes de démocratie (pouvoir du peuple) et d'économie (gestion de la maison), « en bon père de famille ».

Et dans une ligne similaire, l'UNESCO actuellement dénonce de manière implacable les menaces qui pèsent sur les sites appartenant au patrimoine mondial terrestre en mettant en exergue le grand cortège des dérèglements engendrés par les activités humaines, comme la pollution, les conflits pour les ressources, les guerres, le terrorisme, l'exploitation des ressources carbonées, la fragmentation des habitats naturels et l'afflux du tourisme de masse, entre autres.

La grande assemblée COP21, tenue à Paris, en 2015 a débouché sur la ratification d'accords signés par 195 pays dans le but de trouver des solutions aux problèmes dénoncés, par les multiples experts, le WWF entre autre, dont le réchauffement planétaire en est la triste expression : viser un accroissement de température moyenne de maximum 1,5°C, à horizon le plus rapproché possible avec effet contraignant de suivi et évaluation tous les 5 ans tout autant que tendre vers un développement durable pour tous. Mais si cet accord existe bien, il reste vague et donc, il est URGENT de passer à l'action sans relâche, que ce soit au niveau des gouvernements mais tout simplement au niveau de chaque habitant acteur terrestre. Le WWF, par la voix de son CEO, a dénoncé le fait qu'en Belgique, on parle beaucoup mais que les actes ne suivent pas. Les initiatives citoyennes par contre, fleurissent un peu partout dans le pays, car « Demain » booste leur développement !

**Rédigé par Monsieur Jean-Marie PREVOST  
Membre de l'ASBL Commission de Gestion  
du Parc Naturel de la Vallée de l'Attert**

La Commune d'Attert procèdera très prochainement au recrutement d'un(e) employé(e) d'administration à temps plein et à la constitution d'une réserve de recrutement à laquelle, en fonction des nécessités de l'administration, l'Autorité communale pourra recourir.

Un appel aux candidatures, décrivant la fonction et les conditions requises, sera bientôt publié notamment dans la presse régionale et locale ainsi que sur le site internet de la Commune.

Nous vous invitons d'être attentif à cet appel et vous remercions déjà de diffuser cette information autour de vous.

## ENVIRONNEMENT

### Qualité de l'eau distribuée en 2015 sur la commune d'Attert

En application de la Directive Européenne 98/83/C.E. et, conformément aux prescriptions du Code de l'eau concernant la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine en Région wallonne, nous avons le plaisir de vous informer sur la qualité de l'eau qui vous a été distribuée en 2015.

#### Les zones de distribution d'eau de la commune

La commune d'Attert comprend 5 zones de distribution :

| N° zone de distribution d'eau | Origine/Captage                          | Ville/village desservi  |
|-------------------------------|--|---|
| 1                             | Metzert                                  | Attert, Metzert, Tontelange, Schadeck, Post (partie), Grendel                     |
| 2                             | Thiaumont                                | Thiaumont, Lottert, Lischert, Tattert   |
| 3                             | Puits de Post                            | Schockville, Nothomb, Parette, Rodenhoff, Post (partie), Corne du Bois des Pendus |
| 4                             | Puits de Rodenbusch                      | Nobressart, Almeroth, Louchert, Luxeroth, Heinstert (partie)                      |
| 5                             | Puits de Rodenbusch, Puits de Post, SWDE | Heinstert (partie)  |

*Une zone de distribution d'eau est une zone géographique à l'intérieur de laquelle la qualité de l'eau est considérée comme uniforme. Concrètement, il s'agit d'un village ou d'un ensemble de villages alimenté par un ou plusieurs captage(s) spécifique(s) comme l'illustre le tableau ci-dessus.*

#### Contrôle continu de la qualité de l'eau

Pour pouvoir être distribuée, l'eau doit être salubre et propre.

La législation étant très rigoureuse en matière d'eau potable, des contrôles sont réalisés tout au long de l'année. Des paramètres microbiologiques et chimiques bien déterminés sont contrôlés. Ainsi :

- 1 contrôle complet reprenant pas moins de 79 paramètres a été effectué sur chacune des 5 zones de distribution ;
- 11 contrôles de routine reprenant 15 paramètres ont été effectués sur chacune des zones de distribution suivantes :
  - n°1 (Attert, Metzert, Tontelange, Schadeck, Post (partie), Grendel),
  - n°2 (Thiaumont, Lottert, Lischert, Tattert),
  - n°3 (Schockville, Nothomb, Parette, Rodenhoff, Post (partie), Corne du Bois des Pendus) ;
- 5 contrôles de routine reprenant 15 paramètres ont été effectués sur chacune des zones de distribution suivantes :
  - n°4 (Nobressart, Almeroth, Louchert, Luxeroth, Heinstert (partie))
  - n°5 (Heinstert (partie))

Les analyses ont été effectuées par le laboratoire **Lareco**.

## Quelques paramètres caractéristiques de l'eau distribuée sur la commune

| N° zone de distribution d'eau |  |   | 1                | 2     | 3    | 4     | 5     |
|-------------------------------|--|---|------------------|-------|------|-------|-------|
| Paramètres                    | Définition   | Norme   | Valeurs moyennes |       |      |       |       |
| <b>pH (ions hydrogène)</b>    | Spécifie le caractère acide ou basique de l'eau                          | 6,5 ≤ pH ≤ 9,5<br>pH < 7 : eau acide<br>pH > 7 : eau basique  | 7,4              | 7,4   | 7,5  | 7,4   | 7,4   |
| <b>Conductivité</b>           | Représente la teneur en matières minérales et sels dissous dans l'eau    | 2500 µS/cm à 20°C<br>Entre 200 et 333 µS/cm, l'eau a une minéralisation moyenne   | 425,9            | 468,3 | 431  | 333,1 | 436,8 |
| <b>Dureté (TH)</b>            | Représente la concentration en calcium et en magnésium dans l'eau        | Pas de norme.<br>Entre 0 et 15°F (degré français) : eau douce<br>Entre 15 et 30°F : eau dure<br>Au-delà de 30°F : eau très dure | 22,9             | 25,4  | 24,8 | 17,5  | 27    |
| <b>Nitrates (NO3-)</b>        | Issus de l'activité agricole ou des rejets d'eaux usées domestiques      | 50 mg/l NO3   | 7,4              | 11,61 | 25,5 | 15,2  | 26,2  |
| <b>Pesticides totaux</b>      | Herbicides, insecticides, fongicides, ...<br>Isus de l'activité agricole | 25 µg/l   | 0                | 0     | 0    | 0     | 0     |

µS/cm : microsiemens par centimètre (inverse de la résistivité électrique) - mg/l : milligramme par litre - µg/l : microgramme par litre - °C : degré Celsius

### Vous disposez d'une eau dure appelée aussi eau calcaire.

Votre eau est dure ou « calcaire ». Une eau dure ne nuit pas à la santé, au contraire. Elle comprend du calcium et du magnésium, ce qui permet de couvrir une partie des besoins journaliers de l'organisme. Ce type d'eau peut entraîner un certain inconfort dans la mesure où des dépôts de calcaire peuvent entartrer les canalisations d'eau chaude et les appareils électriques (lave-vaisselle, machine à laver, ...).

### Conseils :

- Afin d'augmenter la durée de vie de vos appareils électriques, il est conseillé de veiller à l'entretien régulier de ces appareils et de ne pas dépasser une température de l'eau de 55°C de sorte à limiter le dépôt de résidus calcaires.
- Attention avant d'opter pour l'installation d'un adoucisseur d'eau. En effet, si vous vivez dans un ancien logement, il se peut que vos canalisations soient encore en plomb. Un peu de plomb pourrait se retrouver dans votre eau et la rendre impropre à la consommation. Un adoucisseur d'eau n'est nécessaire qu'en cas de dureté très élevée. Par ailleurs, l'appareil doit être correctement dimensionné, installé et entretenu.

### Conclusion : qualité de l'eau distribuée en 2015

L'eau qui a été distribuée en 2015 dans chaque zone de distribution **répond** aux exigences minimales fixées par le Gouvernement concernant les valeurs chimiques.

Concernant les paramètres microbiologiques, **une seule analyse** sur les 48 effectuées, s'est révélée non-conforme au cours de l'année. Celle-ci a été constatée à Metzert. Comme le prévoit la législation, le plan interne d'urgence et d'intervention a été appliqué. Les mesures suivantes ont été prises : désinfection immédiate. Les contre-analyses effectuées se sont révélées négatives.

Si votre habitation est ancienne (avant 1950, période où la pose de canalisations en plomb était fréquente) et que vous envisagez de réaliser des travaux de rénovation, nous vous conseillons vivement d'en profiter pour remplacer les canalisations intérieures en plomb éventuellement encore présentes (celles situées après compteur jusqu'aux différents robinets de l'habitation). Dans le cas contraire, vérifiez si les parties visibles des canalisations sont en plomb et remplacez-les.

Ces travaux sont à votre charge mais sachez que des aides régionales peuvent être obtenues sous certaines conditions dans le cadre de la réhabilitation des logements. Vous pouvez obtenir plus de renseignements :

- en composant le **n° vert gratuit 0800/1.19.01 du Service Public de Wallonie** - Direction générale opérationnelle (DGO4) - Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie ;
- en contactant **Info-Conseils Logement au 081/33.23.10** ;
- en visitant le site de la DGO4 : <http://dgo4.spw.wallonie.be/DGATLP/DGATLP/Pages/Log/Pages/Aides/AP/Rehabilitation10.asp#Travaux>

## Etude des teneurs en nitrates dans l'eau du captage de Post

### Introduction

L'eau de la source de l'ancienne fontaine de Post est captée par la commune pour alimenter le réseau de distribution d'eau potable.

Cette source a d'abord alimenté la fontaine du village. Durant les années 1970-1980, elle a servi à compléter l'alimentation à partir des captages de la forêt d'Anlier, dont le débit commençait à ne plus suffire pour couvrir l'augmentation des besoins, augmentation liée à l'évolution de la population et du niveau de vie. Ce captage temporaire, a cessé de fonctionner lors du raccordement d'Attert au réservoir de Metzert.

Au début des années 2000, une nouvelle augmentation des besoins a conduit à réaliser un captage assurant une protection locale adaptée. Il s'agit d'un forage réalisé à l'amont de la source, qui intercepte une partie de l'écoulement souterrain avant son émergence à l'arrière de la fontaine.

Le débit produit au captage est de l'ordre de 200 m<sup>3</sup> par jour, soit la consommation moyenne de 1500 personnes.

La nappe aquifère qui alimente ce captage est contenue dans les roches de la Formation de Habay, ensemble assez hétérogène de sables plus ou moins argileux, de graviers et de dolomies (calcaire mixte de calcium et magnésium). Les niveaux de dolomie, qui permettent un écoulement plus facile de l'eau souterraine, jouent le rôle de drain, et concentrent l'eau vers quelques points d'émergence. A Post, deux sources au débit important sont identifiées : la fontaine, et une source le long de l'ancienne voie du vicinal, en direction de Schadeck.

La nappe est alimentée par l'infiltration de l'eau de pluie sur les surfaces à l'amont des sources, soit le plateau agricole entre Post et Schockville, et la zone de cultures le long de la N4 entre Post et Attert.



Localisation des sources (sur fond de carte IGN 68/3-4)

### Qualité de l'eau

L'eau de l'aquifère de la Formation de Habay est calcaire, avec des teneurs significatives en calcium et magnésium. Son pH est proche de la neutralité.

### Etude de l'origine des nitrates dans l'eau

Les différentes origines possibles des nitrates dans les eaux ont été étudiées.

Une possibilité serait qu'ils viennent d'infiltrations d'eaux usées, par exemple à partir de puits perdants ou en cas de mauvaise étanchéité des égouts. Cette hypothèse semble cependant peu vraisemblable dans le cas des environs de Post, car si elle était à mettre en cause, il y aurait d'autres substances dissoutes qui montreraient également des concentrations anormales, comme par exemple les chlorures, et ce n'est pas le cas.

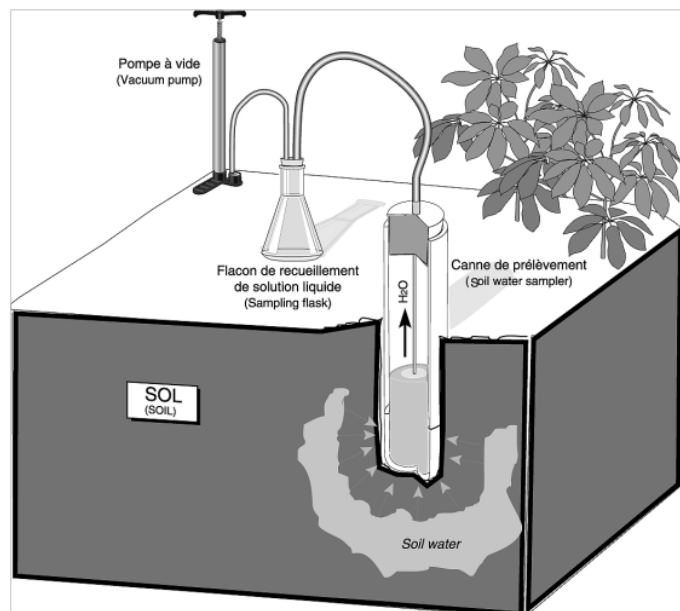
La source de nitrates la plus souvent identifiée dans la contamination des eaux souterraines est l'activité agricole, et en particulier les apports de fertilisants sur les cultures : fertilisants organiques, comme le fumier, le lisier ou les digestats de centrales de méthanisation, ou engrais de synthèse.

Une étude plus détaillée de ce qui peut être apporté comme nitrates par l'agriculture dans la zone d'alimentation des sources de Post a été entreprise.

#### Elle a comporté différentes mesures :

##### 1. Au niveau de petites parties de parcelles agricoles :

Du matériel est placé dans les sols pour extraire l'eau interstitielle et analyser sa teneur en nitrates.



Schématisme du dispositif de prélèvement de l'eau du sol avec une pompe à vide (document SDEC-France)



Les observations montrent d'une part que les concentrations en profondeur (à 90 cm) sont plus élevées que dans les couches superficielles. Les résidus des apports de l'année précédente sont encore visibles. Cela montre bien que la compréhension des phénomènes implique de prendre en compte des périodes assez longues. Les fortes pluies de fin avril-début mai qui s'infiltrent font diminuer les concentrations en profondeur et entraînent les nitrates vers la nappe. D'autre part, près de la surface, l'apport d'engrais de la mi-avril provoque une augmentation de concentration à 30 et 60 cm. Dans la couche superficielle (30 cm, courbe bleue), le prélèvement par les plantes épuise rapidement les nitrates, alors qu'à 60 cm (courbe brune) la diminution par l'assimilation dans les plantes se produit plus tard. Les diminutions observées montrent que les quantités d'engrais apportées dans ce cas sont utilisées par la culture et que le risque de contamination de l'aquifère est réduit sous cette parcelle.

## **2. Au niveau de parcelles entières :**

Sous différentes cultures, en automne, le sol est échantillonné pour déterminer ce qui y reste comme azote sous forme de nitrate. Cette mesure, appelée « azote potentiellement lessivable », donne une idée de ce qui peut être entraîné en profondeur vers les nappes aquifères durant l'hiver. Les mêmes mesures peuvent être recommencées après l'hiver pour voir si ce lessivage s'est bien produit.

Les valeurs d'APL mesurées en automne dans toutes ces parcelles, excepté celles affectées à l'épeautre, indiquent une quantité excessive de nitrate dans le sol selon les données moyennes enregistrées pour l'ensemble de la Région wallonne. Une telle situation permet un lessivage important par les eaux de pluie et de fonte des neiges durant l'hiver. Les mesures après hiver indiquent effectivement la disparition de grandes quantités de nitrates sur certaines parcelles, celles dont les sols sont les plus perméables et qui permettent une infiltration rapide des eaux de pluie. Pour d'autres, cette diminution est moins évidente, ou même quasi nulle.

## **3. Au niveau de la zone d'alimentation des sources :**

Sur base des mesures d'APL, et en tenant compte de l'utilisation des sols dans la zone d'alimentation du captage de la fontaine à Post, une évaluation de la teneur en nitrates de l'eau d'infiltration dans la nappe peut être faite, en tenant compte de la quantité de pluie qui va s'infiltrer.

Il en ressort que, avec les pratiques agricoles observées dans la zone d'alimentation, si tout l'azote lessivable des sols est infiltré vers la nappe aquifère durant l'hiver, l'eau souterraine aura une concentration moyenne de 42 mg/l en nitrates, ce qui est proche de la teneur moyenne observée au captage.

## **Poursuite de l'étude**

L'étude se poursuit durant la saison 2016. Le même type de mesures sur les sols sera continué.

De plus, deux forages sont prévus pour étudier plus en détail l'écoulement de la nappe aquifère à proximité du captage et suivre sa qualité.

L'utilisation de la télédétection (image aériennes ou de satellites) sera testée pour tenter de trouver une façon simple de déterminer si la fertilisation des cultures est correcte, afin de permettre une productivité satisfaisante des cultures, tout en limitant l'impact sur la qualité de l'eau souterraine.

**Monsieur Bernard TYCHON**

**Professeur Université de Liège – Campus Arlon**

**Monsieur Vincent DEBBAUT**

**Responsable du Laboratoire des Ressources  
Hydriques Université de Liège – Campus Arlon**

## Le rendez-vous avec votre police locale

### Vacances en toute sécurité



#### Sur la route

Afin de préparer votre voyage en voiture, il est important de se renseigner sur les conditions de circulation via des sites Internet ou radios locales. Rendez-vous sur [www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr) pour la France, [www.inforoutes.be](http://www.inforoutes.be) pour la Belgique pour ne citer qu'eux.

La sécurité sur la route dépend également d'une bonne préparation du véhicule. Un contrôle du niveau d'huile, du système de freinage, de la pression des pneus et de l'état des amortisseurs est primordial.

**Bon à savoir :** si vous partez lourdement chargé, augmentez la pression de vos pneus d'environ 300 g.

Votre chargement doit être pensé et réparti équitablement et en conformité avec les règles en vigueur.

**Bon à savoir :** le chargement maximal d'un véhicule est déterminé par le constructeur (ce poids est indiqué sur votre carte grise). Ce poids ne doit en aucun cas être dépassé. Pour savoir si vous pouvez atteler une caravane ainsi que le poids que vous pouvez tirer, rendez-vous sur [www.permisdeconduire-online.be](http://www.permisdeconduire-online.be)

Vos enfants doivent être installés dans un siège adapté. Pour tout savoir sur les règles en vigueur sur ce sujet, il existe une brochure « Attachons les enfants en voiture » de l'IBSR disponible dans chaque poste de police ainsi que sur le site <http://webshop.ibsr.be/> Mais encore...

Pendant votre trajet, arrêtez-vous toutes les 2h00. La somnolence est une des premières causes de mortalité sur autoroutes. Respectez une distance de sécurité ainsi que les limitations de vitesse.

**Bon à savoir :** vous pouvez calculer cette distance de sécurité grâce à une formule simple : la vitesse à laquelle vous circulez, divisée par deux.

Votre véhicule vaut de l'or :

- Garez votre véhicule dans un endroit sûr,
- Fermez toutes les portes et fenêtres,
- Tournez les roues en direction de l'accotement et bloquez la direction,
- Lorsque vous quittez votre véhicule, même pour une courte durée, songez à emporter tout objet de valeur ainsi que les papiers du véhicule.

#### Arrivé à destination

##### 1. Attention aux vols à la tire :

Là où il y a foule, il y a des pickpockets qui sévissent.

Prenez l'habitude de ne porter sur vous que l'argent et les documents nécessaires. Si vous devez emporter vos papiers d'identité, GSM et vos clés, répartissez-les dans des poches fermées. Si vous portez un sac à dos avec des objets de valeur (appareil photo, tablette...), portez-le sur le ventre.

##### 2. En cas de vol

Déposez plainte le plus rapidement possible au bureau de police le plus proche.

**Bon à savoir :** bloquez votre carte de crédit en appelant « Card Stop » au 070/344 344 pour éviter tout abus.

Si votre carte d'identité, passeport ou titre de séjour (modèle à puce) a été perdu ou volé, téléphonez au 0800/2123 2123 pour bloquer cette carte et éviter toute utilisation frauduleuse.

##### 3. Une connexion sécurisée :

Ne publiez pas votre destination ni vos photos de vacances sur les réseaux sociaux pendant la durée du séjour.

Il est bon également de se connecter sur un réseau WIFI sécurisé et de désactiver votre géo localisation.

**Nos équipes d'intervention sont également présentes durant les vacances pour votre sécurité et la sécurité de vos biens.**

## Communiqué de presse

### De la prévention à la répression



**Fin 2015, notre zone de police a mené des actions préventives en vue de sensibiliser les conducteurs de véhicules en stationnement irrégulier.**

**La phase répressive a débuté début 2016 et plus de 100 procès verbaux ont déjà été rédigés. L'amende administrative peut s'élever de 55 à 110€ sans compter les frais supplémentaires en cas d'enlèvement du véhicule. Nous invitons dès lors les conducteurs à être attentifs et à stationner à des endroits réglementaires.**

#### Les infractions visées :

Il est interdit de se garer en double file, sur les passages pour piétons, sur les trottoirs ou encore sur les emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapées. Nous sanctionnons en outre, principalement les stationnements gênants et/ou dangereux.

#### Pourquoi lutter contre cette incivilité ?

- Une voiture mal garée peut empêcher un enfant qui veut traverser de bien voir et d'être vu.
- Une voiture arrêtée sur le trottoir oblige les piétons à emprunter la chaussée où ils courent plus de danger.
- Un stationnement gênant ou dangereux peut également entraîner des embarras de circulation et des accidents.

#### De nouveaux emplacements de parking sur la zone

Depuis le mois de novembre 2015, un parking de 56 places est disponible rue Paul Reuter, en face de l'Administration communale. Les automobilistes ont le droit d'y stationner gratuitement pendant 3h00 (en utilisant leur disque bleu). De plus, la place des Chasseurs ardennais reste également un parking gratuit proche du centre-ville.

D'autres aménagements ont été créés ces dernières années aux abords des écoles comme l'INDA, l'Athénée, Metzert et Schoppach, les écoles de Freyrange et Waltzing suivront.

Enfin, pour les navetteurs ou les parents qui attendent leurs enfants le vendredi soir à la gare d'Arлон, le parking 2 situé derrière la gare (accès par la rue Zénobe Gramme) est gratuit pendant une heure entre 15h et 22h, et ce, tous les vendredis.



## Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne

## Des villages harmonieux ... au bénéfice de tous (1)

L'expansion démographique et les évolutions sociétales ont modifié le cadre de vie de nos villages partout en Wallonie. Singulièrement depuis les années 70', les fermes traditionnelles se transforment pour héberger souvent plusieurs logements tandis que le long des routes de campagne se succèdent les lotissements pavillonnaires. Ces phénomènes signent inévitablement des altérations du patrimoine et du paysage, plus ou moins gravement selon les régions.

***Attert, une des communes rurales wallonnes où l'urbanisation est la mieux maîtrisée...***

Dans la commune d'Attert, malgré l'augmentation importante de la population due notamment à la proximité du Grand-Duché, ces évolutions s'inscrivent relativement bien dans les espaces-rues existants. Plus ici qu'ailleurs, grâce à une politique urbanistique réfléchie et constante adoptée par le collège communal dès le début des années 90'.



Grâce à une conjugaison de facteurs tant humains que techniques, les villages de la Vallée de l'Attert conjuguent souvent harmonieusement l'ancien et le nouveau. Parmi ces facteurs, citons l'existence de prescriptions urbanistiques adaptées au contexte communal (RGSB) et la volonté politique de les appliquer avec constance, ainsi que le partenariat entre l'Administration communale et la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne qui intervient en tant que conseil du Parc naturel. Bien entendu, d'autres acteurs participent à ces succès urbanistiques : les (futurs) citoyens qui désirent s'inscrire dans cette politique, dépassant ainsi leurs intérêts privés au profit de l'intérêt collectif, les auteurs de projet qui savent utiliser le cadre législatif pour exercer leur créativité, les fonctionnaires régionaux de la Direction extérieure d'Arlon, les membres des Commissions locales ou régionales (CCATM, CLDR, CRMSF...).



***Un cadre bâti de qualité que d'autres nous envient...***

Cette qualité dans l'évolution du paysage bâti de la commune d'Attert n'échappe d'ailleurs pas aux visiteurs que nous avons quelquefois le plaisir de guider dans l'un ou l'autre village : architectes, associations, agents de développement, commissions d'avis, élus et fonctionnaires... tous y trouvent à la fois une source d'inspiration et des raisons de croire qu'il est possible de faire du développement territorial tout en préservant et valorisant un contexte existant. Tout récemment, nous avons eu l'occasion d'accueillir deux animatrices de la Maison de l'urbanisme du Brabant wallon qui n'ont pas caché leur enthousiasme en découvrant la manière dont la plupart des nouvelles constructions sont insérées harmonieusement dans les villages.

***Garder le cap pour maintenir la qualité de vie...***

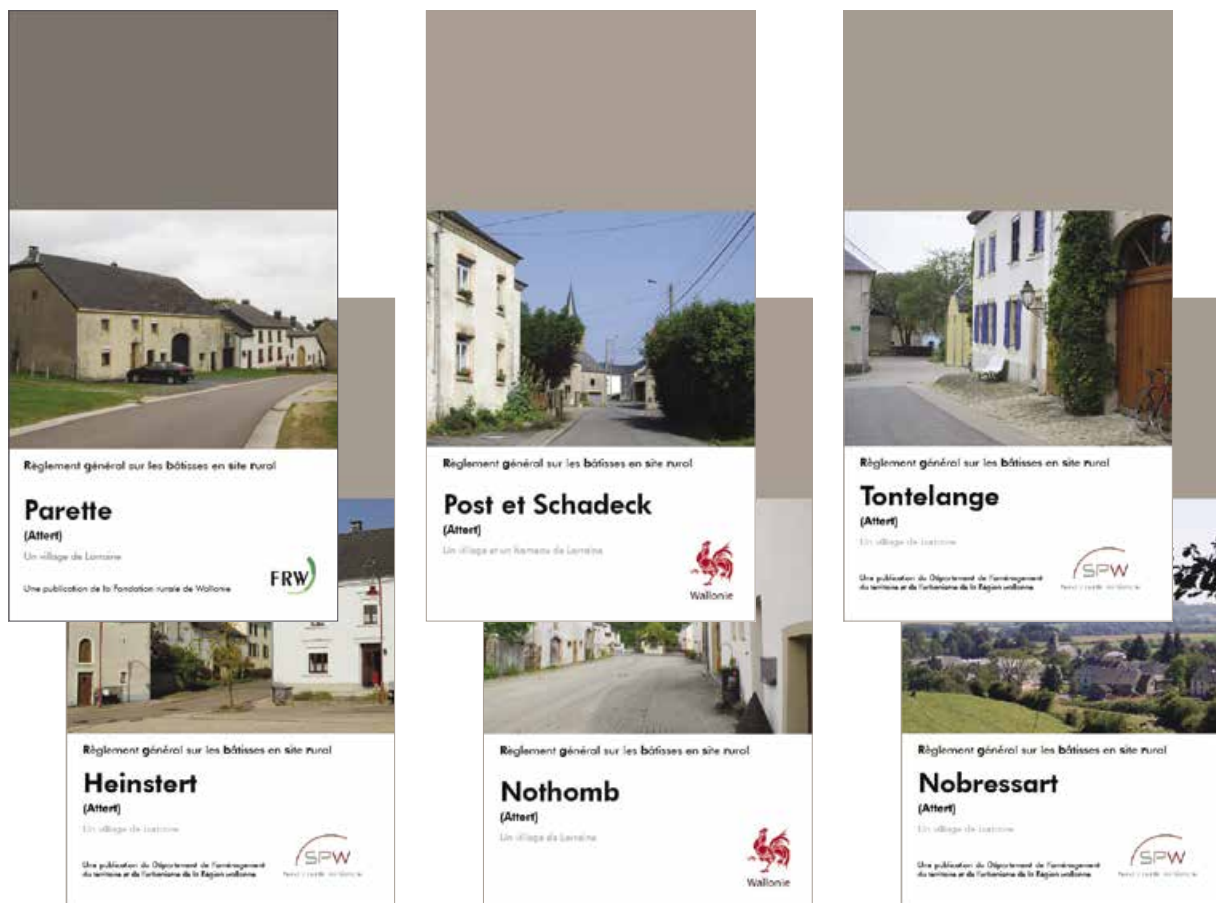
Malgré tout, rien n'est parfait : ici ou là, quelques transformations ou constructions malencontreuses pourraient ternir ce tableau presque idyllique ! D'autre part, à force de vivre dans un cadre qui nous est familier, on a tendance à oublier de regarder et d'apprécier les qualités de ce qui nous entoure... C'est pourquoi cet article – avec ceux qui suivront - veut vous rappeler que la commune d'Attert se distingue en Wallonie pour l'évolution harmonieuse de son cadre bâti et pour la richesse patrimoniale de ses fermes traditionnelles, même réaffectées.

***Des conseils pour agir en cohérence...***

Avant d'aborder plus précisément certains aspects de ce cadre de vie de qualité dans les prochains bulletins Attert.be, rappelons les outils qui sont à la disposition de tous pour aborder sans stress les travaux d'entretien, de restauration, de transformation ou de construction !

## Le RGBSR, pourquoi, comment ?

Des fascicules explicatifs ont été réalisés pour plusieurs villages de la commune par la Fondation rurale de Wallonie, à la demande du Service public de Wallonie. Ils ont été distribués il y a quelques années dans chaque foyer mais un stock est toujours disponible sur simple demande à la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne. Les villages concernés sont Heinstert, Nobressart, Nothomb, Parette, Post, Schadeck et Tontelange.



## Avec quels résultats ?



Les résultats de cette politique d'urbanisme efficace ont été présentés en 2011 dans la publication « 20 ans d'urbanisme réfléchi dans la commune d'Attert ».

### Et pour rénover, comment faire ?

Concernant la restauration ou la réaffectation de fermes traditionnelles, la FRW a publié des plaquettes de conseils sous le label « La maison rurale au quotidien ».



A l'occasion des 20 ans du Parc naturel de la Vallée de l'Attert (1994-2014), une des plaquettes « 20 ans d'actions dans le Parc naturel » a été consacrée à « 20 exemples de bâtiments rénovés ».



Toutes ces publications sont disponibles sur le site internet [www.murla.be](http://www.murla.be).

## Règlement Général de Police Administrative de la Commune d'Attert (Articles 26 et 73)

### Fêtes – Manifestations musicales – Divertissements accessibles au public

Afin de faciliter l'organisation des manifestations, le Conseil communal en séance du 27 mai 2016 a apporté une modification au Règlement Général de Police Administrative.

**La déclaration ou la demande d'autorisation** préalable écrite accompagnée du formulaire « **Dossier Sécurité** », lorsqu'elle est requise, **devra dorénavant être adressée au Bourgmestre dans les 30 jours calendrier qui précèdent l'événement en question**

Le tableau ci-dessous vous guidera dans les préparatifs de vos futures manifestations :

| Organisation   | Localisation  | Formulaire préalable à adresser au Bourgmestre | Autorisation                                    |
|--|---|--|---|
| Fête - Fancy-fair- Evénements culturels – Autres divertissements accessibles au public   | Plein air   | Dossier Sécurité                               | Autorisation préalable et écrite du Bourgmestre |
| Concerts – Bals – Autres manifestations musicales  | - Plein air<br>- Lieu clos et couvert et y compris tentes et chapiteaux | Dossier Sécurité                               | Autorisation préalable et écrite du Bourgmestre |
| Les autres réunions, manifestations et rassemblements accessible au public   | Lieu clos et couvert et y compris tentes et chapiteaux                  | Dossier Sécurité                               | Déclaration préalable écrite au Bourgmestre     |
| Exception<br>Activités récurrentes d'ordre culturel, politique, religieux, philosophique, scolaire, social, sportif, familial et autres. | Dans les endroits habituels ou officiels destinés à cet effet           | Aucun  | Aucune  |

Le formulaire « Dossier Sécurité » est disponible soit

- via le site internet de la Commune ([www.attert.be](http://www.attert.be)) ;

- directement auprès de l'administration communale (Voie de la Liberté, 107 - 6717 ATTERT).

## ACTION VILLAGE PROPRE

Le samedi 16 avril dernier, l'opération « Village Propre » a été menée dans tous les villages de la Vallée.

Plus de 120 personnes dont beaucoup de jeunes et 30 enfants y ont participé. Le Patro de Metzert et les Guides de Post y ont participé massivement.

Le « résultat » de l'opération : 60 sacs au total.

De l'avis de toutes et tous, il y a moins de déchets que les autres années. Il faut signaler que les ouvriers communaux ramassent ces déchets et nettoient nos villages régulièrement tout au long de l'année.

Canettes de bière, bouteilles d'alcool, paquets de cigarettes représentent le principal de la collecte.

Pas beaucoup d'objets insolites à l'exception de : une vieille roue, un vieux panneau, déchets de construction divers, pneus, une trottinette, un matelas dans un champ, tiroirs de frigo ... et le plus insolite ... une caravane dans un bois.

Comme tous les ans, une réception était organisée par la Commune tant pour remercier les bénévoles que pour donner la possibilité à toutes et tous d'échanger sur cette journée.



## Service « DEPANNAGE » du CPAS



Tonte de la pelouse ...



... petits aménagements dans votre jardin...



... petites réparations...



... légers travaux de peinture...

... mais aussi couper les haies, emporter des branches, bêcher, scier du bois, nettoyage de monuments funéraires ...

Tous travaux à exécuter **de manière occasionnelle qui ne sont pas réalisables par des entreprises privées.**

Prix : 5,00€ par heure de travail.

**Un service destiné, sous certaines conditions financières, aux personnes âgées, isolées, malades ou des familles confrontées à une difficulté ponctuelle.**

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous adresser au CPAS d'Attert (063/22 54. 8)

## Premiers états généraux de la mobilité et de la sécurité routière : test réussi !

La participation, le contenu, les réflexions et la convivialité étaient au rendez-vous pour ces premiers états généraux de la mobilité et de la sécurité routière ! Trente-cinq habitants, de tous les villages sont venus discuter, partager leurs idées et leurs solutions pour améliorer la mobilité et la sécurité routière.

Après un état des lieux des travaux et projets communaux, une présentation des efforts et résultats de la zone de police locale, place aux groupes de réflexions. Cinq groupes se sont penchés sur quatre questions :

- Comment enrichir l'étude de mobilité menée par la Commune sur les thèmes suivants : abords des écoles, réseau de chemins inter et intra-villages, parkings de co-voiturage, charroi agricole ?
- Comment améliorer l'efficacité des mesures déjà existantes de sécurité routière ?
- Quelles initiatives personnelles, collectives ou publiques pour améliorer la mobilité dans la commune ?
- Comment imaginez-vous la mobilité dans la commune dans 20 ans ?

En parallèle de ces ateliers, les enfants ont été intégrés à la réflexion via l'organisation d'un concours de dessin dans les écoles en amont et d'un jeu de sensibilisation sur les enjeux de la mobilité le jour-même :



### Quelques résultats :

- La mobilité douce : développement d'infrastructures (trottoirs, pistes cyclables, chemins de liaison entre villages) pour les piétons et les cyclistes.
- Problématique des charrois agricoles : réflexion pour proposer des itinéraires alternatifs.
- Vitesse excessive dans les villages : augmenter le nombre de dispositifs ralentisseurs, les contrôles répressifs et aménager les villages (rétrécissement des voiries).
- Mobilité : développer le covoiturage, mettre en place des navettes vers Arlon et d'Arlon vers le Luxembourg
- Mobilité dans 20 ans, deux visions :
  - Coûts élevés pour se déplacer : installation des personnes en villes, à proximité des services et commerces
  - Développement de services en milieu rural (livraison à domicile, télétravail, etc) limiteront la nécessité de se déplacer.



### Suites

Un budget communal est prévu afin de mettre en œuvre certains projets issus de cette réflexion. Un **groupe de travail citoyen** va être mis en place afin de sélectionner et préciser les actions à mettre en œuvre. Si vous êtes intéressés d'y participer, **merci de vous signaler, avant le 31 juillet, à M. Patrick Rausch** ([patrick.rausch@atttert.be](mailto:patrick.rausch@atttert.be))

### Liens

**TV Lux** : "atttert-les-citoyens-se-mobilisent-pour-leur-mobilite"  
(<http://www.tvlux.be>)

**Vivacité** : journal de 7h30 Luxembourg (18/05/2016) :  
[http://www.rtbf.be/auvio/detail\\_luxembourg-le-journal-de-7h30?id=2110689](http://www.rtbf.be/auvio/detail_luxembourg-le-journal-de-7h30?id=2110689)

### Informations complémentaires :

Thomas CLAESSENS & Lindsey GÉRARD  
063/44.02.02 [t.claessens@frw.be](mailto:t.claessens@frw.be) ; [l.gerard@frw.be](mailto:l.gerard@frw.be)





## AGENDA

|             |                          |   |                                      |
|-------------|--------------------------|---|--------------------------------------|
| Nothomb     | 16 et 17.07.2016         | Tournoi de la Vallée                      | A.S.N.P*                             |
| Bastogne    | 19.07.2016               | Visites Guidées Bastogne                  | AZUR*                                |
| Post        | 20, 22, 23 et 24.07.2016 | Fête Nationale Inaugurations Fête du Parc | Commune d'Attert Associations & PNA* |
| Nobressart  | 31.07.2016               | V.T.T.                                    | La Fontaine                          |
| Heinstert   | 07.08.2016               | Fête d'été                                | Concordia                            |
| Tontelange  | 06.08.2016               | Challenge du souvenir Lorent GIRS         | RSC Tontelange                       |
| Nobressart  | 10.08.2016               | Marche du S.I.                            | La Fontaine                          |
| Tontelange  | 15.08.2016               | Barbecue                                  | RSC Tontelange                       |
| Nothomb     | 16 au 20.08.2016         | Summer Stage                              | A.S.N.P*                             |
| Thiaumont   | 25.08.2016               | Barbecue                                  | Aurore                               |
| Post        | 28.08.2016               | Apéritif- Repas                           | Associations humanitaires            |
| Lottert     | 03.09.2016               | Hämmelsmarsch                             | Aurore                               |
| Becherich   | 11.09.2016               | Tournoi Transfrontalier                   | CTT*                                 |
| Heinstert   | 17.09.2016               | Bal                                       | Concordia                            |
| Heinstert   | 18.09.2016               | Hämmelsmarsch Concert                     | Concordia                            |
| Nobressart  | 18.09.2016               | Brocante                                  | La Fontaine                          |
| Houdemont   | 18.09.2016               | Repas                                     | Sabaidi-Enfants du Monde             |
| Thiaumont   | 24 et 25.09.2016         | Festival de Musique                       | Aurore                               |
| Attert      | 14.10.2016               | Concerts                                  | Le Cothurne                          |
| Heinstert   | 22.10.2016               | Festival Musical                          | Concordia                            |
| Schockville | 12.11.2016               | Schaklerfest                              | Le Foyer Ardent                      |
| Arlon       | 12 et 13.11.2016         | Concerts                                  | Chorale « A Travers Chants »         |

## ACTIVITÉS POUR LES JEUNES

| Organisation   | Activité  | Date   | Contact   |
|--|---|--|---|
| <b>A.S.B.I Club de Tennis de Table du Val d'Attert</b>       | Stage « Été sport » dans le cadre de l'opération Adepts   | Début août 2016  | Site internet : <a href="http://www.cttattart.be">www.cttattart.be</a><br>Page facebook : Club de Tennis de Table du Val d'Attert                               |
| <b>A.S. Nothomb</b>  | « Summer stage 2016 »<br>Pour les gardiens et les joueurs/<br>joueuses de football                    | Du 16 au 20 août 2016  | Info et inscriptions : 0487/43.46.20<br>0476/77.85.17<br>0496/13.75.08<br>Ou sur le site internet :<br><a href="http://www.la-cavera.com">www.la-cavera.com</a> |
| <b>Les guides « Unité du 10<sup>ème</sup> Val d'Attert »</b> | « Camps d'été »<br>orchestrés autour d'un thème particulier   | Pendant la deuxième quinzaine de juillet (entre 7 et 15 jours d'après les catégories d'âge)  | Info et inscriptions par email : <a href="mailto:guides-valdattart@gmail.com">guides-valdattart@gmail.com</a>   |
| <b>A.S.B.I « Aux talents Cachés »</b>                        | Savez-vous planter les choux ?<br>Cuisines du monde   | Du 4 au 8 juillet 2016   | Info et inscriptions par email : <a href="mailto:auxtalentscaches@gmail.com">auxtalentscaches@gmail.com</a>   |
|  | « La route des épices dans un monde de saveur »   | Du 11 au 15 juillet 2016   |   |
|  | Les 1001 techniques de la peinture sans pinceau.<br>Ferme : le dîner sur l'herbe.<br>Tintin reporters | Du 16 au 19 août 2016<br>4 jours<br>Du 22 au 26 août 2016  |   |
| <b>La ferme d'a Yaaz</b>                                     | - Stage d'été (3-6ans)<br>« À la découverte des animaux de la ferme »                                 | Du 4 au 8 juillet 2016<br>Du 11 au 15 juillet 2016<br>Du 25 au 29 juillet 2016<br>Du 22 au 26 août 2016  | Info et inscriptions par email : <a href="mailto:lafermedayaaz@skynet.be">lafermedayaaz@skynet.be</a><br>Ou par téléphone : 0479/30.73.59                       |
|  | - Stage d'été (6-12ans)<br>Activités autour de la ferme et activités sur le thème de la forêt         | Du 4 au 8 juillet 2016<br>Du 11 au 15 juillet 2016<br>Du 18 au 22 juillet 2016<br>Du 25 au 29 juillet 2016<br>Du 1 au 5 août 2016<br>Du 8 au 12 août 2016<br>Du 22 au 26 août 2016 |   |
|  | Stage de peinture-dessin<br>Techniques mixtes<br>(avec option anglais – yoga – land-art)              | Du 1 au 5 août 2016<br>Du 8 au 12 août 2016<br>Du 16 au 19 août 2016<br>Du 22 au 26 août 2016  | Info et inscriptions :<br>Marianne LORACH<br>0032 63/44.65.26<br>0032 478/51.32.90<br><a href="mailto:mlorach@skynet.be">mlorach@skynet.be</a>                  |
|  |   |  |   |
|  |   |  |   |

**A.S.Nothomb-Post**

Vous avez des enfants âgés de 5 ans qui désirent jouer au football à partir du mois d'août (reprise de la nouvelle saison, n'hésitez pas à nous contacter :

- M. Duroy Daniel - 063/227130 - Adresse email : [daniel.duroy@skynet.be](mailto:daniel.duroy@skynet.be)
- M. Wilverts Roger - 063/218379 - Adresse email : [roger.wilverts@skynet.be](mailto:roger.wilverts@skynet.be)

**Unité du 10<sup>ème</sup> Val d'Attert**

Tu aimes les grand jeux, les bricolages, les activités sportives, les animations nature ?

Alors viens rejoindre les guides pour vivre des samedis fun !

Tu as plus de 16 ans et tu es motivé pour animer des enfants, tu peux rejoindre les staffs d'animation et partager ton enthousiasme et ta bonne humeur !

Participer aux réunions Guides, c'est aussi se retrouver avec des jeunes de son âge et faire la connaissance de nouvelles personnes qui habitent son quartier. Un bon plan, pour se faire de nouveaux amis !

L'unité du 10<sup>ème</sup> Val d'Attert a gardé depuis sa création sa dimension

familiale et conviviale qui en fait sa particularité et son attrait.

En pratique :

Les sections se répartissent comme suit :

- Nutons : section mixte pour les enfants de 5 à 7 ans
- Lutins/Loups : section unisexe pour les enfants de 8 à 11 ans
- Guides/Scouts : section unisexe pour les enfants de 12 à 16 ans
- Horizons : section mixte pour ados de 17 ans

Réunion tous les 2<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup> samedi du mois de 9h30 à 16h pour les nutons, lutins et loups.

Réunion 3 fois par mois de 9h30 à 13h pour les scouts et les guides.

Les camps d'été ont lieu durant la deuxième quinzaine de juillet. Les activités organisées pendant ces 7 à 15 jours (en fonction de la catégorie d'âge) sont orchestrées autour d'un thème particulier. Décorum, costumes, histoires contées au coin du feu, tout est construit et pensé autour de ce fil rouge. Pour les nutons, loups et lutins le camp est en bâtiment, pour les scouts et guides en tente sur des constructions en pilotis.

Renseignements et inscriptions : [guidesvaldattart@gmail.com](mailto:guidesvaldattart@gmail.com)

## SPORT

## A.S.Nothomb-Post : Tournois des jeunes de l'Ascension : 4 et 5 mai 2016

En ce beau week-end ensoleillé de l'Ascension, et durant deux jours, le village de Nothomb est en effervescence. C'est en effet le quatorzième « Challenge du Fair Play Felix Desoy », tournoi de football organisé par l'A.S.Nothomb-Post pour les jeunes footballeurs et joueuses de football de 6 à 15 ans en mémoire d'un membre du Comité, un bénévole, un formateur de jeunes mais aussi homme à tout faire du Club.

Cinquante-cinq équipes, près de cinq cents joueurs se sont affrontés dans des tournois durant ces deux jours.

Une belle réussite, une organisation impeccable, soleil, convivialité, fair-play, timing respecté, terrains synthétiques en parfait état, tout était vraiment de la partie.

Les différents tournois ont donné les résultats suivants en finale :

- Tournoi U7 : le FCJL Arlon devance la R.J. Freylange.
- Tournoi U9 : Val Foot association des clubs de Vaux-Sur-Sure devance U.Waltzing B.
- Tournoi U11 : Messancy A devance Messancys B.
- Tournoi U13 : A.S.Nothomb A devance FCJL Arlon A.
- Tournoi U15 : Les nationaux de Virton devance U.Waltzing.

A l'issue de ces tournois, Madame Sofia Pergal-Kurzynowska, Echevine de la culture et des sports de la commune d'Attert a remis au club de Waltzing, la coupe offerte par l'Administration communale au club le plus fair-play de l'ensemble du tournoi. D'autres coupes ont également été offertes par l'Administration provinciale.



## Football à Hermeskeil (Allemagne)

Le samedi 26 janvier dernier, les équipes de U 13 et U 14 provinciales (Minimes - 12 et 13 ans) de Nothomb et Tontelange ont participé au prestigieux tournoi de football en salle de Hermeskeil (région de Trèves).

Nos joueurs ont sympathisé avec des jeunes allemands et luxembourgeois. Nos staffs techniques étaient composés de Hamadasch Amiri, Michel Verbaert et Denis Sainthuille. Tout ce petit monde était accompagné par notre échevine des Sports, Madame Zofia Pergal et par Messieurs Jean Krier, Roger Wilverts, Jean-Marie Stillen, Pierre Job et Paul Muller.

Comme lors des participations antérieures, la délégation du Val de l'Attert a été chaleureusement saluée et accueillie par Monsieur Michael Hülpes, bourgmestre de l'entité communale de Hermeskeil.

Ce voyage a été possible grâce à la participation financière de la commune d'Attert.



## SPORT

**FOOTBALL****RSC TONTELANGE**

Notre saison footballistique s'est bien terminée puisque, après avoir été champion en 2015, nous nous maintenons en 2<sup>ème</sup> division provinciale en terminant le championnat à la 9<sup>ème</sup> place sur 14 et avec un total de 28 points.

## AS Nothomb-Post Tournoi de la Vallée - 2016

Le traditionnel tournoi de football transfrontalier de la vallée de l'Attert sera à nouveau organisé cette année à Nothomb vu le désistement du club de Preizerdau-Reiden.

Les clubs participants à cette compétition sont ceux de : Beckerich, Ell, Nothomb, Perlé et Tontelange.

Les dates retenues sont celles du week-end des **16 et 17 juillet**.

Ce tournoi est parrainé par les communes de Attert, Beckerich, Ell, Preizerdau-Redange et le Parc Naturel de la Vallée de l'Attert.

La coupe du vainqueur de ce 18<sup>ème</sup> tournoi transfrontalier sera offerte par l'administration communale d'Attert.



### Club de Tennis de Table du Val d'Attert, ASBL *Repartis de l'avant !*

**Bilan sportif**

La saison 2015-2016 faisait suite à une année compliquée en interclubs. Le club a abordé cette 6<sup>ème</sup> saison avec la ferme volonté de reconstruire une dynamique positive.

Objectif atteint: notre équipe « D » retrouvera l'an prochain une division 5 que nos « B » pourraient quitter pour l'étage supérieur, bien placés qu'ils sont dans les réserves pour le montée.

Ce bilan est confirmé par notre excellente 5<sup>ème</sup> place au challenge Raymond Marchal qui classe les clubs de la province en fonction de la moyenne des résultats de ses équipes!



Ces succès collectifs ont été complétés par les progrès continus de nos jeunes et les succès de notre 'star': Pierrick Verhoosel.

Trois médailles d'argent aux championnats provinciaux et un quart de finale aux championnats de Belgique sont venues couronner de brillantes performances en tournois.

C'est avec tristesse que nous verrons Pierrick nous quitter pour rejoindre le club d'Arlon qui lui permettra d'évoluer dès l'an prochain à un niveau supérieur que ce que nous pouvons lui proposer.

Nous lui souhaitons de poursuivre son chemin sur la route du succès.

Nous espérons que la priorité donnée à la qualité de notre encadrement nous permettra de trouver prochainement une succession digne de lui !

**REPRISE DES ACTIVITÉS SPORTIVES DÉBUT AOÛT**

**TOURNOI TRANSFRONTALIER DU VAL D'ATTERT LE DIMANCHE 11 SEPTEMBRE**

Pour toute information : CTT Val d'Attert, rue de l'Institut Molitor, 42, 6717 Attert  
0499 / 25 24 36 cttattart@gmail.com www.cttattart.be



Pour les infos de dernière minute, consultez la page Facebook  
« Club de Tennis de Table du Val d'Attert »

SPECTACLE - CONCERT

Le chœur du Val d'Attert « A Travers Chants » célèbre ses 25 ans.



Pour fêter cet anniversaire, « A Travers Chants » vous proposera les 12 et 13 novembre 2016 deux concerts de gala à Arlon

Concerts au Cothurne ATTERT, le vendredi 14 octobre 2016

ACHTUNG BABIES & BE FLOYD



**BE FLOYD**, dès 20 heures. C'est dans l'univers de **PINK FLOYD** que vous allez plonger, avec des titres mythiques tels que « The Wall », « Dark Side of the Moon », « Wish you were here » ...

Membres : Keyboards Ivan Tonnerre - Guitar Jean-Philippe Snijders - Bass Luc Ory - Drums Fabrice Hoeters - Lead vocals André Lecomte - Vocals Mi Shel

**A 22 heures, tribute de U2.**

**ACHTUNG BABIES** a débuté en 1993 à Rome en présentant le tout premier hommage à « U2 » au Théâtre du Palladium, ce tribute band a rapidement attiré des milliers de fans de « U2 » en Italie.

Depuis 1997 ACHTUNG BABIES s'est produit partout en Europe, même en Irlande.

Renseignements : tél. : 0476/35.31.45 - 0495/25.85.49



Stefano - drums « Larry Mullen Jr »



Chris - Vocals « Bono »



Edo - guitar, backing vocals, keyboards « The Edge »



Luca - bass « Adam Clayton »

## SOLIDARITE

## Journée de la Solidarité à POST

Les quatre associations à but humanitaire de la vallée de l'Attert se donnent la main pour vous lancer une invitation à la Journée de la Solidarité le **dimanche 28 août** prochain !

En effet, « **Jayandra** », « **Benoo** », « **Bambino** » et « **Sabaidi-Enfants du Monde** » ont des projets dans quatre régions différentes du monde qui concernent des enfants, qui seront les adultes de demain, chacun dans son pays. Fréquenter l'école leur donnera la possibilité d'engranger du savoir pour pouvoir, étant devenus des adultes, trouver des solutions à bien des problèmes qui se posent au quotidien.

Nous vous savons toujours prêts à répondre à l'appel de ces enfants nécessiteux, c'est pourquoi vous êtes chaleureusement invités le dimanche 28 août à Post. Après la messe à la Grotte à Marie, l'apéritif sera offert à tous par la Paroisse et un BBQ agrémentés de diverses salades vous sera proposé dans le local du Carré. Nous vous y attendons nombreux comme l'an dernier !! 18€ adultes et 9€ pour les enfants.

Inscriptions au repas auprès de Francis Lepère :

Courriel : francis.lepere@yahoo.fr

Téléphone : 063/21.67.75 ou 0478/73.75.10.

**Le Dimanche 18 septembre,**

« **SABAIDI-Enfants du Monde** » vous donne rendez-vous pour partager un succulent repas aux saveurs exotiques. L'équipe Sabaidi vous relatera les dernières nouvelles du projet en Bosnie-Herzégovine à la Salle « Au soleil levant » à Houdemont. Bienvenue à tous dès midi.

Inscriptions auprès de Francis Lepère :

Courriel : francis.lepere@yahoo.fr

Téléphone : 063/21.67.75 ou 0478/73.75.10.

## SPORT

## AGENDA DES MARCHES EN GROUPE

Chaque dimanche au départ de différents villages sur une distance de ± 8km- durée 2 heures

**RENSEIGNEMENTS**

**info@attert-tourisme.be – 063 / 23 62 88 –  
www.attert-tourisme.be**

**LES DIMANCHES à 09H30**

| DATE  | ADRESSE  |
|-------|--|
| 10/07 | Tontelange- Eglise                             |
| 17/07 | Heinstert- Ferme d'A Yaaz<br>rue de l'Ermitage |
| 24/07 | Post- Fête du Parc Naturel                     |
| 31/07 | Lischert- Eglise                               |
| 07/08 | Habay-la-Neuve- Pont d'Oye                     |
| 14/08 | Nobressart- La Fontaine                        |
| 21/08 | Nothomb- Eglise                                |
| 28/08 | Metzert- Centre du village                     |

## Marche et Jogging en soirée dans la vallée de l'Attert

**Été 2016**

Marche de 8 Km

PAF 3€ donnant droit à une consommation au choix - Gratuit pour les moins de 12 ans

Bar et petite restauration à chacune des marches

Rassemblement à 19H00 - départ à 19h30

| DATE               | ADRESSE                                   |
|--------------------|---|
| Vendredi 8 juillet | TONTELANGUE- Salle de village             |
| 14 juillet         | HEINSTERT- Salle de village               |
| 21 juillet         | ATTERT- Cothurne                          |
| 28 juillet         | LISCHERT- Salle de village                |
| 4 août             | LOTTERT- Plaine communale<br>du Weierpark |
| 11 août            | NOBRESSART- Salle de village              |
| 18 août            | NOTHOMB- Salle de village                 |

## *Les jeunes Attertois en visite au Parlement de Wallonie !*

Pour la première fois, 84 élèves de dernière année d'école primaire de 7 implantations scolaires de la commune d'Attert étaient reçus au Parlement de Wallonie par leur député-bourgmestre Josy Arens. Une occasion unique pour les jeunes Attertois de découvrir comment se déroulent les travaux de nos représentants à Namur. Dans cet ancien hospice remarquablement restauré, ils ont visité le sous-sol archéologique, les salles de commission, la bibliothèque ainsi qu'une très belle exposition retraçant l'histoire

du Parlement dans la capitale wallonne. Installés sur les bancs des parlementaires, un débat fictif a également été organisé au départ de propositions de loi suggérées par les écoliers. Au vote, la majorité s'est exprimée en faveur d'un soutien financier au développement des pays du sud. Après cette visite très instructive, les écoliers se sont également dirigés vers le site archéologique de la grotte de Scladina pour d'autres découvertes passionnantes également.



Légende : Les élèves de 6<sup>ème</sup> primaire de la commune d'Attert lors de leur visite dans la salle des séances plénières du Parlement de Wallonie.

# Post - 20, 22, 23 et 24 juillet 2016

Voie des Champs Mêlés - lieu-dit « Bel Peterbour » et aux alentours de l'École

## Fête Nationale - Fête du Parc naturel de la Vallée de l'Attert

### Mercredi 20 juillet 2016

|               |  |
|---------------|--|
| 19h           | Te Deum  |
| 20h15         | Inauguration de la Fête du Parc naturel de la Vallée de l'Attert et de la Plaine Multisports de Post<br>Soirée des Initiatives |
| 20h45 à 22h30 | Garden-Party   |
| 20h45         | Harmonie Royale Aurore de Thiaumont  |
| 21h30         | Trio Musical – Blues Rock  |

### Vendredi 22 juillet 2016

Concerts : Lady Cover - Les Gauff - Grand Jojo



### Samedi 23 juillet 2016

Trail - Compétition Multisports  
Pétanque - Bal

### Dimanche 24 juillet 2016

8h Balade ornitho  
9h Balade nature  
9h30 Balade de 8 Km  
8h à 10h Petit-déjeuner  
12h Repas BBQ  
13h à 19h Animations diverses  
Concerts : Nicky – Doc'n Co



Programme détaillé sur [www.attert.be](http://www.attert.be),  
[www.pnva.be](http://www.pnva.be) et sur <http://carre-post.be>  
Organisation : Administration communale  
Parc naturel de la Vallée de l'Attert  
Le Carré - Poschaville - Jayandra

